

N° DEC.22.065



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC.22.065 - Marché à procédure adaptée pour la conception, l'installation et l'animation d'une plage urbaine - lot n° 2 "acheminement et installation d'un revêtement adapté, conception et installation/retrait d'un bac à sable".

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu les articles L. 2123-1, R. 2123-1-1°, L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour la conception, l'installation et l'animation d'une plage urbaine, Lot n°2 « Acheminement et installation d'un revêtement adapté, conception et installation / retrait d'un bac à sable »,

Après avoir procédé à la mise en concurrence et à l'analyse des offres,

DECIDE de signer ledit marché avec la société CHEMOFORM FRANCE SANDMASTER S.A.R.L, sise 22 rue du Marquis de Raies, 91080 COURCOURONNES, SIRET n°343 255 535 00082, représentée par Monsieur Christoph MAYER-KLENK, Gérant, qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant maximum de 20 000 € HT pour le lot n° 2.

PRECISE que les dépenses seront prélevées au gestionnaire SMJ, sous fonction 024 10, au budget en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 29 juin 2022.

Jean-Noël CARPENTIER
Maire

